



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 11 AOÛT 2025 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 7 août 2025**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Séances du Conseil municipal »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-271-08

**Modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière
et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 2025-271-08 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et ses amendements.

RÉSUMÉ

Le règlement numéro 2025-271-08 a pour objet de retirer l'interdiction de stationner en face des numéros civiques 1 et 3 sur la rue Marcel-Arbour, côté sud-ouest (sur une longueur de 50 mètres), le tout en conformité avec le *Code de la sécurité routière* du Québec.

Le règlement numéro 2025-271-08 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de juillet 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 11 août 2025 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2025-DER-176

visant à autoriser une hauteur totale de bâtiment à 12 m, 2 étages au-dessus d'un garage, une superficie de plancher supérieure à 50 % du bâtiment principal et des ouvertures non givrées à moins de 3 m dans la marge latérale, pour une unité d'habitation accessoire (UHA) au 125, rang de la Montagne, sur le lot 4 159 753.

Zone : commerciale (C-2)

Les dérogations mineures demandées concernent l'ajout de 2 étages au-dessus du garage qui élèverait la hauteur de la bâtisse à 12 m. L'agrandissement prévu prévoit une aire de plancher d'environ 134,94 m², soit environ 90 % de la superficie plancher du bâtiment principal. Les plans prévoient aussi 2 fenêtres non givrées donnant dans la marge latérale à 2,33 m de la ligne de lot.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit que l'implantation d'une UHA doit se faire sur un seul étage, pour une hauteur de bâtiment maximale de 11 m. La superficie d'implantation doit être au maximum 50 % de l'aire de plancher du bâtiment principal et les ouvertures non givrées doivent se trouver minimalement à 3 m de la ligne de lot. Dans le cas présent, une augmentation d'un étage, de style mezzanine est demandé, portant la hauteur du bâtiment à 1 m de plus que le prévoit le règlement. Une augmentation de 40 % de la superficie maximale de l'aire de plancher est demandée et une diminution de 0,67 m de la marge de recul latérale pour l'implantation de 2 fenêtres non givrées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 4^e jour du mois de juillet 2025.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, avant 16 h 45 le mardi 19 août 2025 pour la parution du 28 août 2025. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS
RELATIFS AU RAPPORT FINANCIER 2024
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous fais état des faits saillants du rapport financier 2024 ainsi que du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

Les états financiers 2024 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL.

Le rapport financier indique un excédent de fonctionnement de 322 982 \$ réalisé en 2024. L'excédent non affecté s'élève maintenant à 1 668 331 \$. Un montant de 164 828 \$ a été affecté au budget 2024. Le montant disponible au fonds de roulement s'élève à 353 699 \$. Sur le total de 500 000 \$ constituant ce fonds, un montant de 146 301 \$ reste affecté au paiement de la construction du Complexe municipal.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Au rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024, il est mentionné qu'à l'exception de la mention « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers sur les activités financières, d'investissement et l'évolution de la situation financière sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS

La Municipalité a investi un montant de 745 151 \$ en immobilisations en 2024.

Les projets d'envergure qui ont été réalisés sont : la construction d'un garage pour l'équipement de voirie, la construction d'un débarcadère scolaire ainsi que la mise à niveau du réseau pluvial sur les rues Bessette et Alexander-Ross, la construction d'un trottoir au coin de l'avenue du Curé-Dupuis et de la rue Saint-Joseph ainsi que l'intersection surélevée au coin du rang de la Montagne et de la rue Bessette.

Pour le terrain de baseball, il y a eu l'ajout des poteaux et l'installation de filets protecteur.

Les achats suivants ont été faits : remplacement de trois (3) ordinateurs pour l'administration, l'achat d'un portable pour la gestion de l'usine de traitement des eaux usées, le remplacement de l'ordinateur pour l'inspection municipale, le remplacement des tables et chaises des salles du Centre communautaire ainsi que l'achat d'une faucheuse pour la voirie municipale.

Il est à noter que le projet de construction d'un espace multifonction comprenant une patinoire couverte et ses bâtiments adjacents a été abandonné car la demande d'aide financière a été refusée.

DETTE À LONG TERME

La dette de la Municipalité s'élève à 678 800 \$. De ce montant, le Gouvernement du Québec remboursera la somme de 240 700 \$.

La dette se détaille comme suit :

Rue Alexander-Ross	24 700 \$
Rue Marcel-Arbour	192 300 \$
Réseau d'égout (secteur Mtée Grand-Bois, de Bourpeuil et des Pins)	221 100 \$
Complexe municipal	240 700 \$

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le sommaire de l'information financière consolidée sur le site Internet de la Municipalité, dans la section Finances sous l'onglet États financiers.

Cordialement, *Suzanne Boulais, mairesse*

Le 7 juillet 2025

CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE - RECRUTEMENT SIÈGES # 1, 3, 4 ET 5

Le Conseil municipal demande des candidatures pour combler les sièges # 1, 3, 4 et 5 du nouveau Conseil local du patrimoine.

Réunions : Les réunions du Conseil local du patrimoine sont convoquées au besoin, en fonction des dossiers à étudier, et conformément aux règles de la régie interne. Une rémunération de 50 \$ est versée pour chaque présence à une réunion.

Composition : Le Conseil local du patrimoine est composé d'un (1) membre du Conseil municipal et de quatre (4) membres résident(e)s de la Municipalité. Ces personnes sont nommées par résolution du Conseil municipal.

Choix du candidat ou de la candidate : En fonction du niveau de connaissance du patrimoine de la Municipalité et de l'intérêt manifesté.

Durée du mandat : La durée du mandat complet est fixée à 2 ans pour tous les membres.

Tout(e) résident(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désirant devenir membre du Conseil local du patrimoine doit transmettre une lettre à cet effet adressée au Conseil municipal, au plus tard **le mercredi 6 août 2025 à 16 h 45** au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André ou par courriel au permis@mmsg.ca. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le personnel du bureau municipal au 450 347-5376.



INFORMATION PAROISSIALE

PÈLERINAGE ANNUEL À MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Le pèlerinage annuel à Mont-Saint-Grégoire, lieu de naissance du saint frère André, aura lieu le **DIMANCHE 31 AOÛT 2025**.

L'église à Mont-Saint-Grégoire n'étant pas encore vendue, la paroisse et le sanctuaire Sainte-Anne-de-Sabrevois, dont font partie les catholiques romains demeurant à Mont-Saint-Grégoire, rouvrira les portes de l'église pour l'occasion.

Voici l'horaire de cet événement :

11h00 Messe à l'église de Mont-Saint-Grégoire

12h30 Dîner à la cabane à sucre

14h30 Prière au monument du saint frère André

Nous vous invitons à vous joindre à nous pour cette journée mémorable qui vous permettra d'approfondir votre foi à travers l'exemple du saint frère André. Que ce pèlerinage soit pour tous une source de renouveau spirituel.

En espérant vous voir nombreux pour cette célébration !

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

S'il y a des personnes disponibles pour faire du ménage à l'église et au presbytère de Mont-Saint-Grégoire en vue du pèlerinage du mois d'août, bien vouloir vous inscrire en téléphonant au secrétariat centralisé à Sainte-Anne-de-Sabrevois au 450 741-7446.

Merci !



ABONNEZ-VOUS

C'EST GRATUIT !

BIBLIOTHÈQUE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

NOS HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18 h 30 - 20 h 30

Mercredi 18 h 30 - 20 h 30

Samedi 10 h 00 - 12 h 00



COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 19 août à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

Le barbecue : votre cuisinière d'été à surveiller !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à utiliser votre barbecue en toute sécurité en suivant les consignes suivantes :

- Installez votre barbecue à l'extérieur dans un endroit aéré, à une distance d'un mètre de tout objet ou de toute matière combustible (mur, porte, arbre, etc.).
- Nettoyez votre barbecue (grilles et brûleurs) régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Vérifiez les conduits d'alimentation.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil.
- Ne fumez pas à proximité de l'appareil lors de l'allumage et du fonctionnement.
- Ne laissez jamais sans surveillance les aliments que vous cuisez.
- N'oubliez pas que les bonbonnes doivent toujours être remises de façon sécuritaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur la prévention des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.



Les maladies transmises par les tiques sont présentes partout en Montérégie

En Montérégie, en 2024, près de 220 personnes ont attrapé une maladie transmise par les tiques. Ces maladies, comme la maladie de Lyme et l'anaplasmose, sont à prendre au sérieux, car, si elles ne sont pas traitées rapidement, elles peuvent causer de graves problèmes au système nerveux, aux articulations ou au cœur. Les pathogènes responsables de ces maladies sont transmis par la piqûre d'une tique infectée. Les tiques sont présentes dans toute la Montérégie. Les changements climatiques jouent un rôle dans l'augmentation des infections transmises par les tiques. Elles sont actives plus longtemps à cause des étés plus chauds et plus longs ainsi que des hivers moins froids. Le risque de se faire piquer est plus élevé de mai à septembre. Il est possible qu'une tique nous pique dès que la température dépasse les 4 degrés Celsius.

Les tiques peuvent s'accrocher aux personnes ou aux animaux de compagnie. Un contact avec une tique peut arriver dans les forêts, les zones boisées, les herbes hautes et les broussailles, mais aussi dans les jardins et les plates-bandes. La possibilité de se faire piquer par une tique est importante quand on jardine. La randonnée à pied ou à vélo, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche et la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures peuvent être plus exposés.

Pour se protéger des piqûres de tiques :

- Tondre le gazon souvent pour éviter que les tiques ne s'installent dans l'environnement. Ramasser les feuilles et les débris. Créer une bande de paillis ou de gravier pour séparer les zones de jeu et les zones boisées;
- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas lors d'activités extérieures. Appliquer du chasse-moustiques avec du DEET ou de l'icaridine et suivre les indications sur le produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter la peau pour voir s'il y a présence d'une tique.

Que faire si une tique est accrochée à la peau ?

- Retirer la tique le plus rapidement possible;
- Appeler Info-santé au 811. Vous devrez peut-être consulter un pharmacien ou un médecin pour vous faire prescrire un médicament afin de prévenir la maladie de Lyme.

Que faire si des symptômes apparaissent ?

- Consulter un médecin si des symptômes de maladies transmises par les tiques apparaissent dans les 30 jours suivant une piqûre de tique ou une activité à risque. Ces symptômes incluent une rougeur de la peau d'au moins 5 centimètres à l'endroit de la piqûre, de la fièvre, un mal de tête, de la fatigue et/ou des douleurs aux muscles ou aux articulations. Il existe des traitements efficaces pour soigner les maladies transmises par les tiques.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Le gazon reste à la maison

Connaissez-vous l'herbicyclage? C'est simple : il suffit de laisser vos retailles de gazon au sol après la tonte. Simple et facile à intégrer à ses habitudes (rien à faire!), l'herbicyclage permet d'enrichir la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau. À l'aide d'une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée, tondez la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu.



L'art de bien donner

Des dons bien déposés peuvent faire toute la différence. Lorsqu'ils sont soigneusement emballés, protégés des intempéries et laissés dans un espace propre et respecté, les articles conservent leur qualité et peuvent réellement être redistribués à ceux qui en ont besoin. À l'inverse, des sacs laissés à l'extérieur ou des objets détériorés par la pluie deviennent inutilisables, forçant parfois les organismes à les jeter. Ce simple geste de déposer ses dons de manière responsable permet non seulement de prolonger la vie des objets, mais aussi de soutenir efficacement les efforts des friperies et des centres de dons.



TOURNOI DE BALLE INTERMUNICIPAL



SBI CONTRE MSG

BALLE DONNÉE
(AMATEUR)

SAINTE RIVALITÉ

16 ANS ET +

**DIMANCHE 10 AOÛT AU TERRAIN
DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

DÎNER HOT-DOG (\$)

**VENTE DE
CONSOMMATIONS (\$)**

MOITIÉ-MOITIÉ (\$)

MUSIQUE

AUTRES DÉTAILS À VENIR

CRÉATION D'ÉQUIPES ET INSCRIPTIONS AVANT LE JEUDI 31 JUILLET

**INSCRIPTIONS GRATUITES - MINIMUM DE 2 ÉQUIPES DE 11 JOUEURS PAR MUNICIPALITÉ - APPORTEZ VOTRE MATÉRIEL
COMMUNIQUEZ AVEC MÉLANIE ET NADIA AU : LOISIRS@SAINTE-BRIGIDE.QC.CA ET/OU LOISIRS@MMSG.CA**

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé deux semaines durant la période estivale, soit du vendredi **18 juillet 2025, à 12 h**, et ce, jusqu'au lundi **4 août 2025, à 8 h 30**. Le Conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent de très belles vacances !

En cas d'urgence, vous pouvez communiquer avec le responsable de la voirie au 450 347-5376, poste 32 ou avec un membre du Conseil municipal :

Suzanne Boulais, mairesse.....450 545-8422

Julie Robert, conseillère.....450 359-1837

Patrick Barry, conseiller.....450 346-6578

Claudia Drogue, conseillère.....450 522-3336

Kevin Patenaude, conseiller.....514 463-7973

Karine St-Germain, conseillère....514 977-3881



Collecte de sang

LUNDI 25 AOÛT
13 h 30 à 19 h 30

Centre communautaire

MONT-SAINT-
GRÉGOIRE



VIVRE
EXPLORER
RAYONNER

En collaboration avec
le cercle de Fermières



Prendre rendez-vous

hemaquebec.ca • 1 800 343-7264